


S.B.	Culture / zone	F G I*	Cible	Application				Dose d'application par traitement	
				Méthode	Période	Nb d'applications	Intervalle entre applications	g. de substance pour 1 tronc	g. de substance pour 1 ha
Chlorure de sodium 	Marais salants, zone littorale et zones salées (1)	F	Plante invasive <i>Baccharis halimifolia</i>	Application localisée sur une souche d'arbre forée ou sur le sol à proximité directe d'une souche d'arbre ou non forée, avec débordement sur le pourtour direct (2)	De préférence entre novembre et février (1) (2) (3)	1	-	10-100g / souche (1) (2)	10-1000 kg / ha £ (1) (2)

£ En supposant une densité végétale comprise entre 0,1 / m<sup>2</sup> et 1 / m<sup>2</sup>

(1) Le traitement n'est autorisé que dans les marais salants et les zones de marais salants tels que définis par les autorités nationales ou locales.

(2) Le traitement doit être effectué en dehors de la période des pluies

(3) Dans le respect de la nidification des oiseaux

\* F = utilisation plein champ ou en extérieur

G = application sous serre

I = application en locaux fermés